



## **La Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg**

en collaboration avec  
le Centre pour l'égalité de traitement  
et  
Info-Handicap

a le plaisir de vous inviter à la conférence

### **La santé mentale des personnes en situation de handicap intellectuel**

**Lundi, le 9 novembre 2015**

**à Neimënster**

Le thème de la santé mentale de personnes atteintes d'une déficience intellectuelle est encore très peu abordé au Luxembourg. Le développement des possibilités de diagnostic et de soins dans le domaine de la santé mentale constitue un défi pour le réseau psycho-médico-social.

Dans ce contexte, la CCDH organise, en collaboration avec le Centre pour l'égalité de traitement et Info-Handicap, une conférence qui a pour but de sensibiliser le public sur la question de la santé mentale des personnes en situation de handicap intellectuel et de chercher des moyens qui visent à améliorer la prise en charge et la qualité de vie de ces personnes.

La conférence s'inscrit dans le cadre de la mission de la CCDH en tant que mécanisme indépendant de promotion et de suivi de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, mission qui lui a été confiée, ensemble avec le CET, par la loi du 28 juillet 2011 portant approbation de la Convention.

L'introduction sera faite par Monsieur Gilbert Pregno,  
président de la Commission consultative des Droits de l'Homme.

Participants :

**Monsieur Germain Weber**, psychologue, doyen de la faculté de psychologie à l'Université de Vienne et président de Lebenshilfe Österreich.

**Madame Nora Wurth**, pédopsychiatre au Centre hospitalier de Luxembourg

La conférence aura lieu le **lundi 9 novembre 2015 à 18h30 à Neimënster, salle A11.**

Elle se tiendra en luxembourgeois, avec traduction simultanée en français.

Prière de confirmer votre présence par e-mail : [fabienne.rossler@ccdhd.lu](mailto:fabienne.rossler@ccdhd.lu)

ou par fax : 26 20 28 55  
jusqu'au 3 novembre 2015.

[www.ccdhd.lu](http://www.ccdhd.lu)